TELLIN

#214

L'ÉCHO DE NOS CLOCHERS

BULLETIN COMMUNAL - BIMESTRIEL - JANVIER 2025



© Christophe WAUTELET

Éditeur responsable : CLARINVAL Frédéric, Bourgmestre, rue de la Libération, 45 – 6297 TELLIN

ELOÏSE & SON JAUMIN ÉQUIPE

Infirmières à domicile

TELLIN - ROCHEFORT - FORRIÈRES

0479 87 16 44

GARAGE PIERRET Johan

TOUJOURS PLUS PROCHE DE VOUS

DISTRIBUTEUR OFFICIEL

SUZUKI

AIXAM

mazda



061 61 10 07

Avenue des Chasseurs Ardennais 8

6870 Saint-Hubert

Suivez-nous sur Facebook

JÉRÔME LIESNARD

PEINTURE ET DÉCORATION

+32 (0)496 08 53 65

TAILLE D'ÉLAGAGE ET D'ENTRETIEN D'ARBRES FRUITIERS :

- POMMIERS
- POIRIERS
- CERISIERS
- PRUNIERS

RÉMI LATINE

0494 24 07 66

AROREM@LATINE.BE

Arborem

A suivi la formation diplômante Diversifruits asbl

RUE DE BELVAUX 3 | 6927 BURE

GROUPE LINCÉ - MEUNIER - VERLAINE

CENTRE ESSO FAMENNE

- Services personnalisés **de Qualité**
- Délais de **livraison rapide**

Votre **fournisseur de chaleur dans la région** depuis **40 ans**

GROUPE LMV LINCÉ MEUNIER VERLAINE

Mazout

Pellets

Gaz bouteilles

Huiles & Graisses

Mobil PRIMAGAZ ESSO

Tellin 084/47.89.29 - 084/21.11.36

Rue des Déportés 21, 6900 Marche-en-Famenne | info@groupelmv.be | www.groupelmv.be

Wauthy - Ledoux Centre funéraire

Rochefort - Wellin

Tél 084 36 87 44

24h/24 - 7j/7

Laurent 0471 82 68 11

Romuald - Younes 0499 59 01 84

Funérailles | Monuments | Prévoyance obsèques | Articles funéraires

Soutien administratif après-décès | Rapatriement

ENTREPRISE FAMILIALE

www.centre-funeraire-wauthy.be

Mail : cflwh@outlook.be

Agréé toutes compagnies d'assurances

La Cathédrale

HOSTELLERIE

Cliff VANHOOREN

Grand'Rue 25 • 6927 Resteigne (Tellin)

084 47 76 66 • 0497 63 62 53

Fermé le dimanche soir, lundi et mardi, sauf les vacances

www.lacathedrale.be • info@lacathedrale.be

La Cathédrale

SOMMAIRE

ADMINISTRATION

3 Éditorial

3 Fermeture service urbanisme

4 Des nouvelles du conseil communal

5 Dates de collecte des papiers-cartons

AGENDA

6 Théatre

6 Marche Adeps Resteigne

POLICE

6 Je percute un animal, que dois-je faire?

TOURISME

7 Le pass de Chevetogne

JEUNESSE

8 Atelier Rock

ENSEIGNEMENT

8 L'écoline a élu ses représentants

9 Mots croisés de Noël

DIVERS

10 Corps Accords, un cycle de réflexion qui a eu lieu avec des aînées de la commune de Tellinn

MOT DU BOURGMESTRE



Chères citoyennes, chers citoyens de Tellin,

Je tiens avant tout à vous souhaiter une bonne et heureuse année 2025.

Que cette nouvelle année soit synonyme de prospérité, de santé et d'harmonie pour chacun d'entre vous.

En décembre dernier, nous avons mis en place un nouveau collège, conseil communal et conseil de l'action sociale.

Nouvelles équipes, nouveaux projets.

En effet, de nombreux défis nous attendent, que ce soit en matière d'environnement, de développement économique, de sécurité ou de cohésion sociale.

Les nouveaux collège et conseil communal seront des plateformes privilégiées pour favoriser le dialogue et les échanges d'idées. N'hésitez pas à nous contacter en cas de besoin, par un petit mail de préférence.

J'insiste sur l'importance d'un travail coopératif et constructif.

Ensemble, nous avons la possibilité de façonner notre belle commune et d'en faire un lieu où il fait bon vivre. Rassemblons nos talents et unissons nos forces !

Dans le présent bulletin, vous trouverez entre autres, les résumés des deux derniers conseils communaux de l'année 2024, les dates de collecte des papiers-cartons, le nouveau « collège » de l'Ecoline.

Le service de prévention de la zone de police nous informe des démarches à entreprendre en cas de percussion avec un animal sur la voie publique.

Le CPAS de Tellin, en collaboration avec l'asbl ÂGO nous partage un bel article concernant « les corps vieillissants »...

Pour nous distraire et pour la bonne cause, n'hésitez pas à réserver des places pour les représentations de nos « cloches fêlées ».

Les ateliers Rock nous régalent cette année encore avec un concert du tonnerre.

A vos agendas !

Bonne lecture à vous.

Frédéric CLARINVAL,
Bourgmestre.

FERMETURE SERVICE URBANISME

Le service URBANISME-ENVIRONNEMENT travaillera à bureaux fermés durant la période du 19/02/25 au 09/04/25 et sera accessible uniquement sur rendez-vous préalable.

Toutes les demandes liées à ce service peuvent être adressées sur la boite urbanisme-environnement@tellin.be et il y sera donné réponse dans les meilleurs délais.

Venez découvrir notre commune

DES NOUVELLES DU CONSEIL COMMUNAL

Vous trouverez ci-dessous les points présentés au Conseil Communal des 02 et 23 décembre 2024.

SÉANCE DU CONSEIL DU 02 DÉCEMBRE 2024.

- La communication relative à la présidence temporaire du Conseil Communal selon l'article L1122-15 du Code de la Démocratie et de la Décentralisation ;
- La communication relative à la validation des élections ;
- L'approbation de l'installation, de la vérification des pouvoirs et de la prestation de serment des conseillers élus ;
- La prise d'acte de la démission de Monsieur Rudy MOISSE en ses qualités de conseiller de l'Action Sociale et de Président du C.P.A.S ;
- La prise d'acte de la formation des groupes politiques ;
- L'adoption du pacte de majorité ;
- La prestation de serment et l'installation du Monsieur Frédéric CLARINVAL en tant que Bourgmestre et des échevin(e)s Monsieur Freddy LAURENT, Madame Sabine DEBATTY, Monsieur Rudy MOISSE sont validés.
- L'élection de Monsieur Gérard RONDEAUX comme Président du Conseil Communal ;
- L'approbation de la formation du tableau de préséance ;
- L'approbation de la désignation des membres de l'Action Sociale pour

Groupe ETIC

1. Madame Adeline GEORGES
2. Madame Noëlle DEMOULIN
3. Monsieur Etienne FEUILLEN
4. Madame Amandine ALEN
5. Monsieur Christophe WAUTELET
6. Monsieur Marc MARION

Groupe EA

1. Monsieur Lionel CHAUVIER
2. Monsieur Bernard BRUWIER
3. Madame Françoise VANGHELUWE

- La désignation de Freddy LAURENT au Conseil de Police ;
- La prise d'acte des déclarations facultatives d'apparentement des conseillers communaux ;
- L'adoption de la règle d'Hondt comme clef de répartition des mandats ;
- La désignation des délégués communaux auprès des différentes intercommunales ;
- L'approbation de la délégation du conseil au collège - Marchés publics - Choix des modes de passation et des conditions de marché pour les budgets ordinaires et extraordinaires.
- L'approbation du Personnel sous contrat et mettre fin aux contrats des agents communaux ;
- L'approbation de la délégation du Conseil au Collège concernant l'octroi de certaines subventions du service Finances.
- L'approbation de la délégation du Conseil au Collège concernant l'octroi des concessions de sépulture.

SÉANCE DU CONSEIL DU 23 DÉCEMBRE 2024.

- Prestation de serment de Madame Adeline GEORGES, Présidente du CPAS en tant que membre du Collège Communal ;
- L'approbation de la convention de la mise à disposition du site d'Ellinchamps pour en faire une réserve naturelle domaniale ;
- L'approbation du budget ordinaire et extraordinaire du C.P.A.S pour l'exercice 2025 qui se solde par un montant de de 1.716.135,90€ en recettes et en dépenses ;
- L'approbation du budget ordinaire et extraordinaire communal pour l'exercice 2025 ;
- L'approbation du transfert de propriété par prescription acquisitive de la parcelle communale cadastrée 1ère div section B 646 B2.

La Directrice Générale,
A. LAMOTTE.

DATES DE COLLECTE DES PAPIERS-CARTONS | PLANNING DE PASSAGE 2025

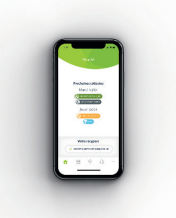
Vous trouverez ci-dessous, les dates de passage pour la collecte des papiers-cartons

- Vendredi 21 mars 2025
- Jeudi 15 mai 2025
- Jeudi 24 juillet 2025
- Vendredi 12 septembre 2025
- Jeudi 20 novembre 2025

Le calendrier complet se trouve sur le site internet **https://www.idelux.be/fr/collecte-dechets-tellin**

Retrouvez les dates via l'application pour smartphone « Recycle! ». Vous retrouverez ces dates ainsi que celles des autres collectes dans l'**application « Recycle! »** à télécharger gratuitement :

via Google Play Store via l'App Store



Paramétrez l'application pour recevoir les notifications qui vous intéressent.

Comment faire ?

- Cliquez sur les "..." en bas à droite de votre application.
- Ouvrez "Paramètres" puis "Notifications" .
- Choisissez "quand" et pour "quelles collectes" vous voulez recevoir des notifications.

Retrouvez aussi les dates via internet

Vous pouvez également retrouver toutes les infos (dates des collectes, horaires des recyparcs, consignes de tri, localisation des bulles à verre...) sur www.idelux.be ou sur le site web de notre commune.

Triez les papiers-cartons

Le recyclage des papiers-cartons est perturbé par la présence d'autres matériaux, comme des plastiques ou du métal. La saleté et la graisse – par exemple provenant de restes alimentaires – compliquent aussi le processus de recyclage. En somme, moins il y a d'erreurs de tri, plus la qualité du papier recyclé est élevée. C'est pour cela que votre tri a beaucoup d'importance.



autorisés	interdits
sacs en papier, boîtes en carton, journaux, magazines, dépliants, livres, papier à lettre et pour imprimantes, sacs à pain...	photos, papier cellophane, papier aluminium, papier peint, papiers et cartons souillés ou gras, essuie-tout, mouchoirs en papier

Conseils pour mieux recycler :

- Dépliez et aplatissez les boîtes en carton
- Enlevez les éléments en plastique (sangles des futs de lessive par exemple)
- Retirez le plastique entourant les revues

Conditionnez les papiers-cartons



En porte-porte, placez vos papiers-cartons des sacs en papier ou des caisses en carton sans ficelle. N'utilisez pas de bandes adhésives pour fermer les boîtes.

Vous pouvez aussi les déposer **au recyparc.** Dans ce cas, séparez les papiers et les cartons et déposez chacun du bon côté du conteneur.

Pourquoi recycler le papier et le carton ?

En recyclant le papier et le carton, nous utilisons moins de matières premières naturelles. Le processus de recyclage consomme en outre relativement peu d'énergie. Et pour limiter la consommation d'eau, une grande partie de l'eau nécessaire à la production est réutilisée.

Plus d'infos sur le tri et le recyclage ? >>> www.idelux.be ou www.trionsmieux.be ou www.fostplus.be

THEATRE

La troupe de l'entité de Tellin « Les Cloches Fêlées » présente Au collège d'Alzon à Bure

CHASSE EN ENFER

Comédie en 3 actes de Charles ISTACE

Entrée: 10€ (avec 1 ticket boisson), gratuit pour les moins de 12 ans

Vendredi	Dimanche	Vendredi	Samedi
28 février 2025	2 mars 2025	7 mars 2025	8 mars 2025
Rideau à 20 h	Rideau à 15 h.	Rideau à 20h.	Rideau à 20 h.

En soirée, le bar sera ouvert dès 19 heures – vente de hotdogs

UNE PARTIE DES BÉNÉFICES SERA VERSÉE AU PROFIT DU TÉLÉVIE

Réservations : Marie-Christine Charlier 084/36.66.47 ou 0497/10.64.59

Jean-Pierre Magnette 084/36.70.38 ou 0496/72.64.35



JE PERCUTE UN ANIMAL, QUE DOIS-JE FAIRE?



Les collisions avec des animaux sont malheureusement fréquentes sur nos routes. Une des causes est souvent la vitesse excessive des véhicules. Ces accidents concernent le gibier, les animaux de compagnie et les animaux protégés (blaireaux, loups ...). Comment bien réagir ?

Concrètement, que faire sur place ?

En cas de collision, veillez d'abord à votre sécurité en prenant les mesures prévues (triangle, gilet fluo, ...) afin d'éviter un suraccident.

Ensuite, contactez la police (101) car votre assureur vous demandera autant de preuves que possible pour établir la matérialité des faits et le lien entre ceux-ci et les dommages occasionnés à votre véhicule.

Notez toutefois que, sauf circonstances particulières (danger spécifique, véhicule immobilisé, etc.), il vous sera probablement demandé de vous présenter au commissariat où sera rédigée une fiche info.

Afin de réaliser une déclaration complète, il faudra relever une série d'éléments factuels. Pensez donc à bien situer l'endroit (éventuellement noter les coordonnées latitude/longitude via votre GPS) et à le décrire (ligne droite, carrefour, etc.) ; notez l'heure de l'accident ; faites des photos du véhicule (dégâts, traces de sang, touffes de poils ...), de l'animal percuté et des lieux de l'accident ; identifiez d'éventuels témoins, etc.

L'animal, ses blessures et sa destination

Si l'animal est gravement blessé et immobilisé il faudra peut-être abréger ses souffrances en appelant l'agent de garde du Département de la Nature et des Forêts (DNF), dont la police a les coordonnées, car vous vous trouvez sur le domaine public. Cet acte ne relève en rien de la chasse. Sur réquisition de la police, ce sera peut-être le garde champêtre

particulier des lieux qui devra intervenir.

Si l'animal semble pouvoir être soigné, un centre de revalidation doit être contacté. Les coordonnées peuvent être trouvées sur Internet mais généralement la police et/ou la DNF en dispose.

Si l'animal percuté (gibier) est mort, il faut se référer aux périodes d'ouverture de la chasse. Quand celle-ci est ouverte, il devient votre propriété et vous pourrez le transporter jusqu'au dixième jour après la date de fermeture de la chasse. Quand elle est fermée, le gibier doit en principe être remis au CPAS des lieux de l'accident. En général, cette institution refuse le gibier mort dans ces circonstances car il doit passer par un atelier de découpe agréé.

Comment éviter ces situations critiques ?

Pour éviter ce genre de mésaventure, souvent coûteuse et lourde en procédure administrative, contrôlez votre vitesse. Le Code de la route dispose que « Le conducteur doit en toute circonstance pouvoir s'arrêter devant un obstacle prévisible. » (art.10.3.)

De plus, il convient d'être attentif aux panneaux A27 (traversée de gros gibier) placés sur les sections de chaussées souvent fréquentées par de grands animaux de la faune sauvage.

Ne pas vouloir éviter l'animal à tout prix car …

Il est conseillé, selon les circonstances, d'éviter de dévier pour éviter un animal car un véhicule peut venir en sens inverse ou votre manœuvre peut vous conduire vers un obstacle qui pourrait ne vous laisser aucune chance. Décélérez et ne donnez aucun coup de volant pour éviter l'animal.

Si, par réflexe, vous déviez quand même et que vous causez des dommages aux infrastructures de la route ou à une autre personne, vous serez tenu de compléter un constat d'accident et vous serez responsable des dégâts occasionnés.

Responsabilité civile

Il ne faut pas perdre de vue que le gibier est « res nullius », c'est-à-dire qu'il n'appartient à personne et n'a donc pas de maître qui puisse être tenu responsable des accidents qu'il peut occasionner. Toutefois, si des chasseurs, par leur comportement fautif, rabattent du gibier vers la chaussée, occasionnant de la sorte un accident, leur responsabilité civile pourrait être engagée.

Enfin, si un animal de compagnie occasionne un dommage, notamment en divaguant sur la chaussée (ex: votre chien), son propriétaire pourrait être tenu civilement responsable. Le cas échéant, sa RC familiale couvrira vos frais.

Mon assurance intervient-elle ?

A défaut d'un tiers responsable, la question se pose de l'intervention éventuelle de votre assurance. En fait, la garantie « heurts d'animaux » est généralement reprise dans les contrats « Omnium » ou « Mini-omnium » mais elle n'est pas reprise dans la couverture obligatoire en responsabilité civile. Les frais sont alors à votre charge.

Si l'Omnium couvre en principe toutes les situations, l'étendue de la Mini-omnium varie selon le contrat et la compagnie d'assurance. De manière générale, elle couvre le contact avec des animaux sauvages et des oiseaux en liberté mais pas avec des animaux domestiques, sauf mention expresse. Ainsi, elle n'intervient pas si le conducteur a dévié de sa route pour éviter l'animal, ni pour couvrir les frais d'une blessure éventuelle.

Il faut être attentif au fait que chaque assureur impose d'être avisé dans un court délai et qu'une déclaration soit faite à la police dans les 48h.

Pour plus d'informations contactez le Service Prévention de la Zone de Police Semois et Lesse au 061/46.57.60 ou par mail zp.semoisetlesse.prevention@police.belgium.eu.



ATELIER ROCK

Concert des Ateliers Rock de Saint-Hubert et Tellin

15/02/2025 à 19h30

animateur : Dominique Delait

Venez applaudir et découvrir le fruit du travail de la trentaine de participants (enfants, ados et adultes) des Ateliers Rock de Saint-Hubert et Tellin, animés par Dominique Delait. Le concert des ateliers de Saint-Hubert et Tellin est organisé en partenariat avec le PCS de Tellin, la MJ de Saint-Hubert, avec le soutien des communes de Tellin et de Saint-Hubert et l'Académie de Saint-Hubert.

Une seconde représentation est organisée le 17/05 à 19h30 à la MCFA (Ch. de l'Ourthe 74 – 6900 Marche-en-Fammenne)

Salle Resteigne-City : Rue de Bouges 29 – Tellin

Prix plein : 3€ - <12 ans : gratuit

Infos et réservations : **www.culturama.click**



L'ECOLINE A ÉLU SES REPRÉSENTANTS

Comme les grands, à L'Ecoline, nous avons voté ! Les enfants ont élu un bourgmestre, un échevin « propreté », un échevin « bien-être » et un échevin « jeux coopératifs ». Notre projet s'est déroulé en plusieurs étapes : - création de la carte d'identité - création des affiches électorales - présentation des candidats - élections - dépouillement - communication des résultats Félicitations à nos élus et bravo à tous d'avoir joué le jeu !

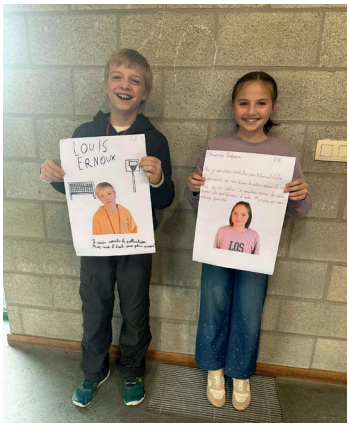


















Notre mots-croisés de Noël





Horizontal

5. Ils tirent le traineau du Père Noël.
7. On le retrouve le matin de Noël sous le sapin.
8. Elle brille dans la nuit.
11. Il travaille pour le Père Noël
12. Il brûle dans la cheminée.
13. Sous cette branche, les gens s'embrassent.
15. décoration sphérique à placer sur le sapin.



Vertical

1. ils tombent du ciel quand il neige.
2. Elle tombe du ciel en hiver.
3. monsieur habillé en rouge le 24/12.
4. dessert de Noël
6. arbre décoré pour le 24/12.
9. véhicule tiré par les rennes.
10. On peut patiner dessus.
13. Décoration lumineuse de Noël.



Les lutins de 5/6 de Tellin



CORPS ACCORDS, UN CYCLE DE RÉFLEXION QUI A EU LIEU AVEC DES AINÉES DE LA COMMUNE DE TELLIN :

Les corps vieillissants sont souvent associés à une forme de déclin. La représentation des corps vieillissants dans nos sociétés passe par des images et tout un champ lexical qui oppose à la vigueur, la beauté, la force et la vitalité de la jeunesse, les effets d'usure, de flétrissement et de déclin des corps âgés... Ceci alors qu'il s'agit d'un processus normal qui fait partie du cycle de toute vie...

C'est dans ce contexte que ÂGO a organisé avec des aînées de la commune de Tellin, des tables de réflexion sur le sujet de la représentation des corps âgés dans l'espace public et dans la sphère privée.

Si l'idée du bien-être pour tous, quel que soit l'âge, est parfaitement légitime, la prise en charge, qu'elle soit individuelle ou collective (politiques de santé publique par exemple), du bien-être physique et mental des personnes âgées, s'opère selon une représentation négative et pessimiste des corps âgés et ne tient pas toujours compte de la diversité des vieillissements. Dès lors la représentation des corps âgés reflète un certain nombre d'enjeux qui portent sur la notion de bien-être, les dimensions économiques du vieillissement, le paradoxe que représente l'injonction au bien vieillir.

Ces tables de réflexion étant un levier pour interroger la place des seniors dans la société et ayant pour ambition de mobiliser le pouvoir d'agir citoyen des seniors et leur permettre de porter un regard critique et une voix collective sur les défis qui nous concernent tous. Le sujet a également intéressé Tv-Lux, qui est venu jusque Tellin mettre les participantes à l'honneur et les questionner à propos de l'âgisme.

Le projet « Corps Accords » et la question de la représentation des corps vieillissants, ont également fait l'objet du deuxième numéro de la revue de ÂGO, « Constellations ».

Nos chargés d'étude y ont rassemblé non seulement des données de terrain, à savoir les témoignages de participants au projet, mais aussi les éclairages de professionnels tels que sociologues, psychologues, travailleurs sociaux ou encore artistes. Entre théorie et pratique, les regards se croisent sur ces corps qui vieillissent, avec pour objectif principal de les rendre visibles et de lutter contre toute forme d'exclusion ou de discrimination liée aux traces laissées par le temps qui passe...

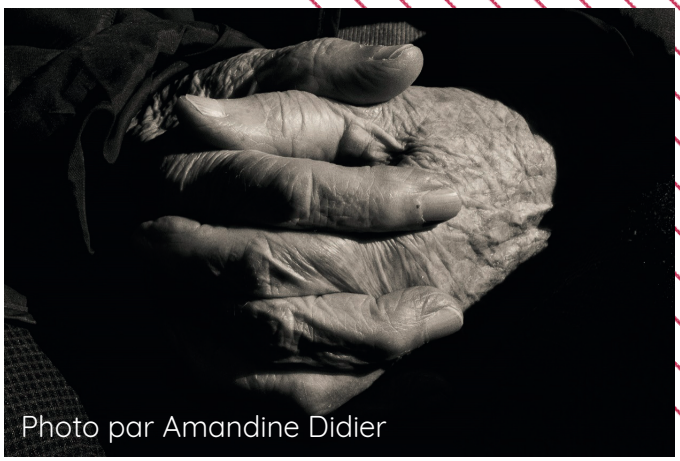


Photo par Amandine Didier

Lors d'un événement organisé à Beauraing en novembre dernier, tout ce travail a été richement illustré de différentes manières. Par l'exposition des poèmes et affiches réalisées avec les différents groupes de travail (Tellin, Arlon, Beauraing et Rochefort). Par des photos des personnes de Tellin, réalisées par Amandine Didier, reflets d'une infinie tendresse. Par des animations d'Emeline de Belder, violoniste et musicothérapeute, qui a éveillé de nombreux souvenirs liés à la musique. Enfin, par l'intervention de Pierre Missotten, docteur en psychologie, spécialiste des questions de l'âgisme et de ses répercussions sur la santé physique, mentale et sociale des seniors.

Si vous désirez recevoir la revue Constellations 2 « Vieillir par corps » à ce sujet, n'hésitez pas à nous le demander à l'adresse info@ago-asbl.be

Et si vous voulez être tenu au courant des activités organisées par ÂGO, en collaboration avec le Plan de Cohésion Sociale, n'hésitez pas à contacter sophie.picard@ago-asbl.be ou isabelle.dory@tellin.be

VOUS RECHERCHEZ DE NOUVEAUX CLIENTS,
DE NOUVELLES OPPORTUNITÉS...
UN ÉVÉNEMENT, UNE PORTES-OUVERTES,
UN STAGE, DES INSCRIPTIONS ?



RÉSERVEZ VOTRE PUBLICITÉ ICI,
CONTACTEZ
SEBASTIEN@IMPRIMERIE-DONEUX.BE
OU 0499 881 820

NOS REVUES COMMUNALES :
▸ MARCHE-EN-FAMENNE
▸ TELLIN
▸ BERTRIX
▸ GUIDE DE ROCHEFORT

GRIFFÉ
LES OPTICIENS
De Vrais Professionnels de l'Optique
084 21 12 07 • 5580 ROCHEFORT
info@les-opticiens-griffe.be
www.les-opticiens-griffe.be



OUVERT
du lundi au vendredi
de 9h à 12h
et de 14h à 18h30
le samedi de 9h à 12h

DUTZ
EYEWEAR
So Dutz.

Mini Market de Tellin
Mini market TELLIN
Ouvert
du lundi au samedi de 8 à 19h
et le dimanche de 8 à 12h
Rue de Rochefort, 29
6927 Tellin
market.tellin@icloud.com
Boevé Romain
Gérant
084/366 790
Sprl tellindis
TVA 0698 889 750
BE51 1431 0405 7762



4x4 EUROCARTEL
Grand choix
de pick-up & 4x4
avec garanties totales
084 36 73 53
www.eurocartel.be
eurocartel 4x4 tellin

MARCHAL
Mazout - Pellet
Diesel - Tous produits pétroliers - Services
061/61.20.35



Rue du paradis 12,
6870 Arville (St-Hubert)
joseph.marchal@skynet.be
MARCHAL Joseph

AUTOSELUX votre spécialiste automobile TELLIN

- Atelier de réparation multi-marques
- Mécanique & carrosserie

CENTRE ESSO ARDENNES-CONDROZ
Ets Warin s.a.

Esso™

Une chaleur d'avance !®



www.warin-mazout.be

Tel : 061/51.10.26

HELP ELEC
CONSEILS • DÉPANNAGES • INSTALLATIONS
Suivez-nous !
DIEUDONNÉ STEVE
0472 38 48 29
HELPELEC@OUTLOOK.COM
WWW.ELECTRICIEN-ROCHEFORT.BE

Bureau Libert
COURTIER EN ASSURANCES
AGENT BANCAIRE

Rue de la Libération 64 - 6927 Tellin
info@bureau-libert.be - www.bureau-libert.be
T. 084 36 61 43

DONEUX IMPRIMERIE

VOTRE PUBLICITÉ DANS NOS REVUES COMMUNALES ?
CONTACTEZ SEBASTIEN@IMPRIMERIE-DONEUX.BE OU 0499 88 18 20